

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

**Commune de NORRENT FONTES et RELY**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN**  
**PAR LA SARL EOLIENNES DU MONT D'HIETTE**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 29 juin 2020, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 9 septembre 2020, sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de NORRENT FONTES et RELY présentée par la SARL EOLIENNES DU MONT D'HIETTE.

M. Pierre MAT est chargé du suivi du dossier de la SARL EOLIENNES DU MONT D'HIETTE  
- Tél : 06.62.51.10.37 ou par mail : pierre.mat@ventis.eu.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de NORRENT FONTES – 2, rue du 11 novembre, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le samedi de 10 h à 12 h et en Mairie de RELY – 9, rue de la Place, les lundi, jeudi et vendredi de 17 h 30 à 19 h, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eoliennes – SARL EOLIENNES DU MONT D'HIETTE – NORRENT-FONTES et RELY.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : LINGHEM, ROMBLY, SAINT-HILAIRE-COTTES, AIRE-SUR-LA-LYS, AMES, AMETTES, AUCHY-AU-BOIS, BLESSY, BOURECQ, BURBURE, BUSNES, ECQUEDECQUES, ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE, ESTREE-BLANCHE, FEBVIN-PALFART, FERFAY, FLECHIN, FONTAINE-LES-HERMANS, GUARBECQUE, HAM-EN-ARTOIS, ISBERGUES, LAMBRES, LESPESES, LIERES, LIETTRES, LIGNY-LES-AIRE, LILLERS, MAMETZ, MAZINGHEM, NEDON, NEDONCHEL, QUERNES, WESTREHEM et WITTERNESSE

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de NORRENT FONTES du mercredi 9 septembre 2020 au vendredi 9 octobre 2020 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de NORRENT FONTES ou les formuler à M. Pierre-Yves DAMBRINE, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mercredi 9 septembre 2020 de 9 h à 12 h
- le lundi 14 septembre 2020 de 14 h à 17 h
- le mardi 22 septembre 2020 de 9 h à 12 h
- le vendredi 2 octobre 2020 de 14 h à 17 h
- le vendredi 9 octobre 2020 de 15 h à 18 h

Il est recommandé à tout à chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 9 septembre 2020 au 9 octobre 2020, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eoliennes – SARL EOLIENNES DU MONT D'HIETTE – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de NORRENT FONTES et RELY, ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eoliennes – SARL EOLIENNES DU MONT D'HIETTE, les informations relatives à ce projet.